

au sujet de la Thèse dédiée au Parlement tenant à Toulouse, . . . soutenue, tant bien que mal, le 12. Août, 1764, par Benoît Caussin, aussi Dominicain, après Vêpres (chantées à la hâte) dans l'Eglise des FF. Prêcheurs de Toulouse : AD VENERANDAS SANCTI DOCTORIS EXUVIAS.

Le seul titre de cet Ouvrage annonce l'animosité de l'Auteur contre les Dominicains. Ne soyons point surpris d'y trouver les traits les plus satyriques contre cet Ordre Religieux en général, contre plusieurs de ses Membres, & plus particulièrement contre le Professeur, qui a eu le courage d'exposer dans une Thèse publique les Maximes du Clergé de France sur l'indépendance de l'autorité des Rois & sur les bornes de la Puissance Ecclésiastique, de *Ecclesiastica Potestate, Regum ac Principum imperio, nequaquam metuenda, cunctisque hominibus veneranda & amanda. Ad normam solemnem Declarationis quam edidit Clerus Gallicanus anno 1682* (*).

L'Ecolier des soi-disans s'attache sur-tout, dans le corps de sa Lettre, à chercher l'affreuse Doctrine du Régicide dans les Leçons de St. Thomas : c'est, selon lui, dans les principes de ce St. Docteur & d'après les Ecrits de ses Disciples, qui en ont développé les conséquences, que les Auteurs Jésuites, dont les Assertions abominables ont été recueillies dans un Livre connu de toute la France, ont puisé les horreurs qu'on leur reproches. Il en rapporte pour preuve quelques Textes de certains Auteurs Dominicains qui se sont égarés dans le faux système d'une prétendue supériorité du Prince de l'Eglise sur la puissance des Princes de la Terre, & qui ont cru pouvoir étayer leurs erreurs sur quelques Textes obscurs de St. Thomas, qu'ils ont aussi mal-entendus que l'Ecolier des soi-disans; il en tire la conséquence que l'Ordre des FF. Prêcheurs auroit à se faire les mêmes reproches qu'on a faits à la ci-devant Société des Jésuites.

Mais il oublie que cette Société n'a été déclarée responsable des sentimens impies & parricides des Docteurs qu'elle a produits que parce qu'elle ne les a jamais désavoués solennellement & clairement; qu'elle

(*) Titre de la Thèse du F. Dufour.